



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Bimestriel n°112 — février-mars 2024

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL

SOMMAIRE

P.1. Edito. Calendrier

P.2-3. Préparation de la rentrée 2024. Moyens

P.4 RV de carrière : Révision des avis de carrière. En bref

+ pages spéciales privé et pages spéciales intra ou pages spéciales retraités

Carrières

mutations intra
ouverture du serveur le
15 mars

Demande d'allègement
de service
Jusqu'au 31 mars

Demandes d'aménagement
du poste de travail
Jusqu'au 24 avril

stages syndicaux et
réunions syndicales

Réunion mutation intra
Vendredi 15 mars 17h30

Rendez-vous individuels
mutation intra
via espace adhérent

Stage non-titulaires
Mardi 11 juin

Pour un choc des effectifs et un choc des salaires

Nous avons **commencé** cette année 2024 avec un Premier ministre qui a emmené « avec [lui] à Matignon la cause de l'Ecole ». Et qui vient « en même temps » de retirer 582 millions d'euros à l'Ecole publique dont les deux tiers devaient servir à rémunérer des personnels d'enseignement, d'éducation et d'accompagnement des élèves. La colère du service public d'Éducation qui s'est exprimée le 1^{er} et le 6 février a conduit à l'éviction d'A. Oudéa-Castéra. Nous en sommes, avec N. Belloubet, à notre 4^{ème} ministre en moins d'un an, qui, alors qu'elle était rectrice, avait démissionné à cause des suppressions de postes dans son académie. Est-elle bien au courant que plus de 8000 postes ont été supprimés depuis 2018 alors même que les effectifs ont augmenté ? Cette nomination ne suffira pas à faire retomber la colère. Notre détermination contre les mesures rétrogrades du « choc des savoirs » est intacte. La mobilisation continue : motions, courriers, réunions d'information aux parents, rassemblements, journées établissement désert, grèves...

Nous voulons non seulement l'abandon des groupes de niveaux, dénoncés par tous, et même à demi-mots par l'ancien recteur dans sa lettre d'adieux, mais aussi des moyens accrus pour le service public d'éducation.

A Paris, les effectifs par classe sont très lourds en collège comme en lycée. Au lieu de supprimer des classes et des postes, il faut profiter de la baisse démographique pour obtenir des effectifs par classe qui permettent d'accompagner tous les élèves. Nous exigeons aussi de vraies mesures salariales et non une rémunération « au mérite », marotte libérale qui coûte peu et fait croire à une revalorisation. Les négociations sur les carrières et les rémunérations, qui devaient être menées dans les semaines à venir et

ont été décalées au second semestre, une fois les élections européennes et les JO passés. Ne soyons pas naïves et naïfs, ce n'est pas pour prendre le temps de la discussion, mais bien pour ne pas déterrer la hache de

guerre de l'individualisation des rémunérations. Voilà pourquoi la journée de mobilisation dans la Fonction publique le 19 mars doit être un succès.

Thomas Baniol, Kitty Valcke,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris



**Jeudi 19 mars : grève et manifestation Fonction publique
Non au salaire au « mérite » ! Pour une revalorisation de nos salaires !**

Non seulement le « choc des savoirs » s'est abattu sur le second degré, mais il a été complété par d'autres annonces présidentielles. Etat des lieux alors que la préparation de la rentrée 2024 avance à grands pas dans les établissements.

Des groupes de niveaux dans tous les collèges parisiens ?

Alors même que les projets de textes n'étaient pas encore connus, le rectorat de Paris a anticipé la création des groupes de niveau pour les classes de 6^e et 5^e à la rentrée prochaine. Loin de pouvoir répondre à toutes les questions soulevées par cette mesure rejetée par la recherche et par la grande majorité des acteurs de l'éducation, la direction de l'académie a expliqué uniquement le financement des groupes à effectifs réduits (15 élèves) : le financement d'un ou plusieurs groupes en Mathématiques comme en Français dépendrait des résultats des élèves aux évaluations d'entrée en 6e de cette année. A partir de 5 élèves ayant moins de 200/400, un groupe est financé dans la DHG par le rectorat, mais la marge académique va être aussi mise à contribution, ce qui met en péril de nombreuses options et projets menées par les équipes. Il n'existe pas de seuils pour les autres groupes. Les collèges qui ne reçoivent aucun financement seront-ils astreints à la mise en place des groupes ? Les groupes sont-ils réservés aux établissements accueillant les publics les plus fragiles ? Aucune information sur le nombre de collègues supplémentaires nécessaire, sur la question des emplois du temps, sur la question de la faisabilité des changements de groupes... La lutte contre la mise en place de cette mesure néfaste (rassemblements, motions, courriers, signature de la pétition intersyndicale...) doit continuer au niveau académique comme national.

Pas d'uniforme à Paris... pour l'instant

La mesure, qui a un coût mais aucune efficacité prouvée, ne sera heureusement pas mise en place dans le 75. Sans surprise, c'est dans des villes et départements de droite ou d'extrême-droite que la mesure séduit.

Le théâtre ?

La lubie présidentielle n'a toujours pas fait son apparition dans les textes officiels. Bref, les enseignant.es de Lettres continueront à enseigner le théâtre, les CHAT et spécialités théâtre d'exister... Rien de nouveau sous le soleil.

L'« instruction civique » ?

Cette fois-ci, il y a bien une évocation de l'EMC dans les textes... mais sans financement dans la grille horaire ! Le fameux « doublement » de l'horaire n'est donc que du vent. Le texte évoque 18h mais sans financement : toute

intervention extérieure plus ou moins en lien avec l'EMC pourra être considérée comme faisant partie de ces 18h. Un peu comme les 54h d'orientation de la réforme du lycée qui n'ont jamais été financées...

Le DNB et les classes « prépa-lycée »

La nouvelle version du DNB correspond à des attentes fortes de la profession : abandon du système qui convertissait en points les positionnements des élèves sur les piliers du socle commun, meilleur équilibre entre les épreuves ponctuelles (60%) et les moyennes disciplinaires annuelles (40%). Mais pas la transformation de ce diplôme en examen conditionnant l'entrée au lycée. Le transfert d'élèves ayant échoué au brevet, dans une classe de « prépa-lycée », aboutirait à la mise en place d'une classe de relégation, stigmatisante et n'offrant surtout aucune garantie sur le fait que ces élèves puissent poursuivre les études de leur choix en Seconde générale, technologique ou professionnelle, vu que le système actuel d'affectation réserve les places prioritairement aux élèves de Troisième. Doit-on y voir un moyen

d'envoyer plus d'élèves en apprentissage ? La faisabilité d'une telle mesure (1700 élèves environ à Paris par exemple n'obtiennent pas le DNB chaque année) a commencé à se poser et finalement il n'y aura qu'une « prépa-lycée » par département dans un premier temps. La direction de l'académie ne sait pas encore où elle sera implantée.

Le stage de seconde : stage Franprix versus séjour aux States ?

Parmi les cadeaux empoisonnés d'Attal ministre de l'Éducation figurent les 15 jours de stage en seconde. « Pour reconquérir le mois de juin ». Mais sans se soucier qu'il serait compliqué de caser 550 000 élèves tous en même temps, sans compter les élèves de lycée professionnel en formation en entreprise à cette période. Le texte officiel est paru dès novembre mais pourtant dans nombre de lycées parisiens il n'en est pas encore question. Les premiers retours des lycées montrent cependant que les inégalités seront grandes entre élèves de seconde. En effet, le stage n'est en réalité pas obligatoire pour tout le monde. Si on en a les moyens, il peut être remplacé par un séjour à l'étranger. D'ailleurs des chefs d'établissement l'ont bien expliqué aux parents, ont même envoyé des liens d'organismes qui proposent des séjours linguistiques aux familles. Pour ceux qui n'en ont pas les moyens, il reste donc le SNU (qui peut remplacer ou s'ajouter au stage) ou le stage de 15 jours. Mais là encore que d'inégalités entre les lycées favorisés où des parents créent entre eux pour leurs enfants une bourse aux stages et les autres...

« La lutte contre la mise en place des groupes de niveaux doit continuer. »

Collèges / Lycées : DHG, structures, postes : Encore une rentrée dégradée

Une fois de plus, l'académie de Paris n'a pas été épargnée par le ministère : 128 postes en moins dans le second degré public à la rentrée prochaine. Les effectifs par classe, très lourds dans notre académie, ne vont donc pas baisser. En collège (prévision de 1534 élèves en moins), l'académie s'engage toutefois à respecter les seuils académiques (qui demeurent bien trop élevés encore pour assurer un accompagnement satisfaisant) : 23 en REP+, 25 en REP, 28 et 30 pour les collèges hors éducation prioritaire. En lycée (-197 élèves), l'engagement de 30 maximum en STMG (ce qui est déjà bien trop également) a été renouvelé. **C'est donc 78 postes et 59 classes qui disparaîtront à la rentrée prochaine en collège et 59 postes et 16 classes en lycée.**

Dans le supérieur, malgré une prévision de 172 élèves en plus, le rectorat a prévu de fermer 6 BTS. L'académie perd également 4 postes de CPE. Pas de miracle à attendre donc pour le mouvement intra-académique parisien qui fera peu d'heureux dans de nombreuses disciplines.

Si les groupes de niveaux sont mis en places en collège, les conditions de travail vont y être dégradées et les emplois du temps vont en pâtir.

Le privé sous-contrat continuera, quant à lui, à bien se porter à Paris. Il ne connaîtra, c'est devenu une habitude, pas la situation du public. Si rien n'est fait d'ici dix ans, c'est plus de 50 % des élèves parisiens qui seront scolarisés dans le privé selon les travaux de Julien

Grenet. Il est urgent de se mobiliser pour réclamer des moyens pour l'Ecole publique : pour baisser les effectifs, pour maintenir l'offre de formation, et non pour financer les lubies rétrogrades ministérielles.



Catégories : Stage Non-titulaires - 11 juin 2024

Inscrivez-vous via l'espace adhérent au stage Non-titulaires du 11 juin.
Il aura lieu dans les locaux du SNES national, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris.

Seront notamment abordés :

- Les contrats (CDD, CDI, CZR) et renouvellements de contrats
- l'évolution de carrière
- l'entretien avec le chef d'établissement

Préparez également toutes vos questions à poser !

CAPA révision des avis de RDV de carrière 2022-2023

Les commissaires paritaires ont rappelé en séance que le calendrier de contestation, les démarches multiples et aussi les courriers types reçus par les collègues étaient bien souvent propices à leur faire abandonner la procédure en cours de contestation. Seulement un certifié ou agrégé sur deux continue la procédure jusqu'à son terme.

Ils et elles ont également interpellé sur le nombre important de collègues n'ayant pu avoir ce rendez-vous de carrière dans l'enseignement supérieur.

Conformément à leur mandat, les commissaires paritaires SNES-FSU ont rappelé qu'il devrait y avoir déconnexion totale entre l'évaluation et la rémunération. Ainsi au lieu de permettre à 30% des collègues au 6^e échelon et au 8^e échelon d'accéder plus rapidement à l'échelon supérieur, nous continuons à revendiquer un passage au même rythme pour tou.te.s les collègues et l'intégration des échelons de la hors classe dans la grille de la classe normale.

Cette année les commissaires paritaires ont examiné et lu avec attention les dossiers de tous les collègues qui ont saisi la CAPA, soient 49 dossiers.

Ils et elles ont contacté individuellement les collègues syndiqué.es et dont ils avaient les coordonnées lorsque des compléments d'information étaient nécessaires pour bien les représenter.

Les commissaires paritaires SNES-FSU ont défendu et argumenté face à l'administration pour permettre de relever 82% des avis, tous corps confondus.

Les syndiqué.es ont été informé.es dès la fin de la tenue de la CAPA du résultat de l'examen de leur dossier en CAPA, et ont pu obtenir des informations personnalisées. La défense par les élu.es est d'autant plus efficace que nous disposons des coordonnées des collègues syndiqués.

En bref



- **Nouveau DAASEN en charge des lycées** : Edouard Berteaux

- **Mobilisations contre les groupes de niveaux** : réunions pour informer les familles ; grève et rassemblement devant le rectorat de collègues

de collèges de l'Est parisien le 26 février; nombreux courriers, motions, lettres aux parents, opération collègue désert, communiqué intersyndical parisien (toutes les actions à retrouver sur le site)

- **Actions contre les DHG insuffisantes** : de nombreux établissements touchés par de fortes baisses de DHG se mobilisent (motions, demandes d'audience, grèves, rassemblement devant le rectorat le 14 mars jour du CSA... à retrouver sur le site)

- **Mobilisation 1^{er} et 2nd degré pour la défense de l'école publique**, contre les fermetures et suppressions de postes et contre les groupes de niveaux : plusieurs centaines d'enseignants, parents et élus le samedi 2 mars place de la Sorbonne.

- **audience Psy-EN** : le SNES-FSU Paris a été reçu en audience, une publication spéciale est envoyée aux PsyEN pour leur faire un compte rendu (également sur le site)

